





président. D. Vous dites que parmi les prévenus vous ne connaissez que Bachelet, et cependant Bray dit vous connaître? — R. Je ne connais pas Bray.

INTERROGATOIRE DE BRAY. D. Et moi je vous connais bien; nous avons travaillé ensemble à Rouen, il y a seize ans.

INTERROGATOIRE DE BOIZON. M. le président: Vous étiez chef de section dans le 18<sup>e</sup> arrondissement? Boizon: Je ne sais pas lire.

INTERROGATOIRE DE CARRÉ. M. le président: Vous avez eu des rapports habituels avec Vassel? Carré: Habituels n'est pas le mot. J'ai été flatté de connaître M. Vassel, homme bien élevé et instruit; je n'avais qu'à gagner avec lui.

INTERROGATOIRE DE MILLÉT. D. Ancien transporté, vous êtes signalé comme vous étant associé, à votre retour en France, aux manœuvres organisées par Vassel pour la création d'une société secrète. — R. C'est là une fausseté de ce misérable Bachelet, qui a fait tant de mal. Je connaissais Vassel et je le voyais tout naturellement, car il me devait 240 fr.

INTERROGATOIRE DE MOUTON. D. Vous avez été soumis à l'interdiction en 1851, et vous êtes connu par la violence de vos opinions socialistes; ainsi Barbaryn vous a-t-il choisi pour le chef du 18<sup>e</sup> arrondissement. — R. Je ne suis pas violent dans mes opinions; je n'ai pas à cacher que je suis de la république icarienne; je ne pense pas qu'il y ait du mal à cela.

INTERROGATOIRE DE JAVÉLOT. D. Le 16 juillet 1847, vous avez été condamné à six ans de détention par la Cour d'assises de la Seine, dans l'affaire des communistes? — R. Il ne s'agit plus du passé, je pense; je suis sous le coup de l'amnistie.

INTERROGATOIRE DE MARY. D. Vous êtes aussi un ancien transporté. — R. Oui, monsieur le président.

INTERROGATOIRE DE RÉMOND. M. le président: La prévention vous signale comme ayant été présenté à Vassel le 15 décembre 1861, par Lassare, et comme ayant été nommé chef d'arrondissement au pont de Flandre.

INTERROGATOIRE DE ROUCOL. D. Reconnaissiez-vous avoir été nommé chef de section de la société? — R. Puisque je ne suis pas de la société, je ne peux en être un des chefs.

confiance. — R. Eh bien! je vais vous rassurer, M. le président, car, en vérité, ce mauvais dîner n'est resté sur ma conscience. Quoique dans une position fort humble, j'aime à rendre ce qu'on m'a offert; j'ai donc invité un jour Lafargue à venir chez moi partager la fortune du pot, mauvais dîner contre mauvais dîner, nous nous sommes trouvés quittes, vous voyez.

INTERROGATOIRE DE CLÉMENT. D. Reconnaissiez-vous avoir été condamné le 8 mars 1857 à dix mois de prison et cinq ans d'interdiction des droits civils, pour affiliation à une société secrète? — R. Non, M. le président, ce n'est pas moi.

INTERROGATOIRE DE GREPPO. D. Vous avez entendu hier dans l'exposé général et dans les interrogatoires subis par vos coprévenus qu'à la réunion du 12 janvier, tenue chez Bachelet, vous avez été nommé chef de la 6<sup>e</sup> division. Jusqu'ici vous avez nié le fait; persistez-vous dans vos dénégations? — R. Oui, monsieur le président, de la manière la plus formelle; si quelque chose de semblable a eu lieu, c'est à mon insu; je n'ai assisté à rien, je n'ai rien sollicité, on ne m'a rien demandé et je n'ai rien accepté.

INTERROGATOIRE DE BOIZON. M. le président: Vous étiez chef de section dans le 18<sup>e</sup> arrondissement? Boizon: Je ne sais pas lire.

INTERROGATOIRE DE CARRÉ. M. le président: Vous avez eu des rapports habituels avec Vassel? Carré: Habituels n'est pas le mot. J'ai été flatté de connaître M. Vassel, homme bien élevé et instruit; je n'avais qu'à gagner avec lui.

INTERROGATOIRE DE MILLÉT. D. Ancien transporté, vous êtes signalé comme vous étant associé, à votre retour en France, aux manœuvres organisées par Vassel pour la création d'une société secrète. — R. C'est là une fausseté de ce misérable Bachelet, qui a fait tant de mal. Je connaissais Vassel et je le voyais tout naturellement, car il me devait 240 fr.

INTERROGATOIRE DE MOUTON. D. Vous avez été soumis à l'interdiction en 1851, et vous êtes connu par la violence de vos opinions socialistes; ainsi Barbaryn vous a-t-il choisi pour le chef du 18<sup>e</sup> arrondissement. — R. Je ne suis pas violent dans mes opinions; je n'ai pas à cacher que je suis de la république icarienne; je ne pense pas qu'il y ait du mal à cela.

INTERROGATOIRE DE JAVÉLOT. D. Le 16 juillet 1847, vous avez été condamné à six ans de détention par la Cour d'assises de la Seine, dans l'affaire des communistes? — R. Il ne s'agit plus du passé, je pense; je suis sous le coup de l'amnistie.

INTERROGATOIRE DE MARY. D. Vous êtes aussi un ancien transporté. — R. Oui, monsieur le président.

INTERROGATOIRE DE RÉMOND. M. le président: La prévention vous signale comme ayant été présenté à Vassel le 15 décembre 1861, par Lassare, et comme ayant été nommé chef d'arrondissement au pont de Flandre.

INTERROGATOIRE DE ROUCOL. D. Reconnaissiez-vous avoir été nommé chef de section de la société? — R. Puisque je ne suis pas de la société, je ne peux en être un des chefs.

INTERROGATOIRE DE BOIZON. M. le président: Vous étiez chef de section dans le 18<sup>e</sup> arrondissement? Boizon: Je ne sais pas lire.

chef, un officier supérieur, un capitaine? Je suis travailleur, et je travaille; je défie tous ceux qui sont ici, et tous les hommes de la police, qui voient toujours plus que ce qu'il y a pour plaire au gouvernement.

INTERROGATOIRE DE LAFARGUE. D. Vous avez été transporté; à quelle époque êtes-vous rentré en France? — R. En 1860.

INTERROGATOIRE DE MARY. D. Vous êtes aussi un ancien transporté. — R. Oui, monsieur le président.

INTERROGATOIRE DE RÉMOND. M. le président: La prévention vous signale comme ayant été présenté à Vassel le 15 décembre 1861, par Lassare, et comme ayant été nommé chef d'arrondissement au pont de Flandre.

INTERROGATOIRE DE ROUCOL. D. Reconnaissiez-vous avoir été nommé chef de section de la société? — R. Puisque je ne suis pas de la société, je ne peux en être un des chefs.

INTERROGATOIRE DE BOIZON. M. le président: Vous étiez chef de section dans le 18<sup>e</sup> arrondissement? Boizon: Je ne sais pas lire.

INTERROGATOIRE DE CARRÉ. M. le président: Vous avez eu des rapports habituels avec Vassel? Carré: Habituels n'est pas le mot. J'ai été flatté de connaître M. Vassel, homme bien élevé et instruit; je n'avais qu'à gagner avec lui.

INTERROGATOIRE DE MILLÉT. D. Ancien transporté, vous êtes signalé comme vous étant associé, à votre retour en France, aux manœuvres organisées par Vassel pour la création d'une société secrète. — R. C'est là une fausseté de ce misérable Bachelet, qui a fait tant de mal. Je connaissais Vassel et je le voyais tout naturellement, car il me devait 240 fr.

INTERROGATOIRE DE MOUTON. D. Vous avez été soumis à l'interdiction en 1851, et vous êtes connu par la violence de vos opinions socialistes; ainsi Barbaryn vous a-t-il choisi pour le chef du 18<sup>e</sup> arrondissement. — R. Je ne suis pas violent dans mes opinions; je n'ai pas à cacher que je suis de la république icarienne; je ne pense pas qu'il y ait du mal à cela.

res du matin à deux heures de la journée du 24 février, il n'est pas sorti de chez lui.

INTERROGATOIRE DE LAFARGUE. D. Vous avez été transporté; à quelle époque êtes-vous rentré en France? — R. En 1860.

INTERROGATOIRE DE MARY. D. Vous êtes aussi un ancien transporté. — R. Oui, monsieur le président.

INTERROGATOIRE DE RÉMOND. M. le président: La prévention vous signale comme ayant été présenté à Vassel le 15 décembre 1861, par Lassare, et comme ayant été nommé chef d'arrondissement au pont de Flandre.

INTERROGATOIRE DE ROUCOL. D. Reconnaissiez-vous avoir été nommé chef de section de la société? — R. Puisque je ne suis pas de la société, je ne peux en être un des chefs.

INTERROGATOIRE DE BOIZON. M. le président: Vous étiez chef de section dans le 18<sup>e</sup> arrondissement? Boizon: Je ne sais pas lire.

INTERROGATOIRE DE CARRÉ. M. le président: Vous avez eu des rapports habituels avec Vassel? Carré: Habituels n'est pas le mot. J'ai été flatté de connaître M. Vassel, homme bien élevé et instruit; je n'avais qu'à gagner avec lui.

INTERROGATOIRE DE MILLÉT. D. Ancien transporté, vous êtes signalé comme vous étant associé, à votre retour en France, aux manœuvres organisées par Vassel pour la création d'une société secrète. — R. C'est là une fausseté de ce misérable Bachelet, qui a fait tant de mal. Je connaissais Vassel et je le voyais tout naturellement, car il me devait 240 fr.

INTERROGATOIRE DE MOUTON. D. Vous avez été soumis à l'interdiction en 1851, et vous êtes connu par la violence de vos opinions socialistes; ainsi Barbaryn vous a-t-il choisi pour le chef du 18<sup>e</sup> arrondissement. — R. Je ne suis pas violent dans mes opinions; je n'ai pas à cacher que je suis de la république icarienne; je ne pense pas qu'il y ait du mal à cela.

Bourse de Paris du 7 Juillet 1862.

Table with 5 columns: 3 0/0 comptant, 1<sup>er</sup> cours, Plus haut, Plus bas, Dern. cours. Rows include 3 0/0 comptant, Id. fin courant, 4 1/2 0/0, etc.

ACTIONS.

Table with 4 columns: Dern. cours, cours, Dern. cours, cours. Rows include Crédit foncier, Crédit ind. et comm., Crédit mobilier, Comptoir d'escompte, etc.

Ventes immobilières.

AUDIENGE DES CRIÉES.

MAISON DE CAMPAGNE

Etudes de M. DELAUNAY et JOUBERT, avoués à Corbeil. Vente, en l'audience des criées du Tribunal civil, à Corbeil, le 30 juillet 1862.

MAISON A CHENEVIERES

Etudes de M. JOUBERT et DELAUNAY, avoués à Corbeil (Seine-et-Oise). Adjudication, en l'audience des criées du Tribunal civil de Corbeil, le 23 juillet 1862.

BOIS DE COTTEUREAU

Vente sur surenchère du sixième, au Palais-de-Justice, le 17 juillet 1862, deux heures de relevée.

suivant, à Paris, rue Saint-Honoré, 350; 2° à M. Motheron, avoué à Paris, rue du Temple, 71; 3° à M. Potier de la Berthelie, notaire à Paris, rue Saint-Ferdinand-des-Ternes, 10; 4° à M. Orliquet, notaire à Dourdan (Seine-et-Oise). (3630)

3 MAISONS A MONTROUGE

Etude de M. Jules PÉBARD, avoué à Paris, rue Rossini, 3. Vente, au Palais-de-Justice, à Paris, le samedi 26 juillet 1862, à deux heures de relevée, en trois lots.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES

MAISON RUE DE L'OUEST, 48, PARIS. Adjudication, sur une enchère, en la chambre des notaires, le 29 juillet 1862, midi.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DES ARDENNES

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des actions anciennes que les intérêts du semestre échus le 15 juillet 1862, soit 10 fr. par action, sont payés au siège de la compagnie, rue de Provence, 68.

à MM. les porteurs des actions nouvelles que les intérêts du semestre échus le 15 juillet 1862, soit 7 fr. pour les titres nominatifs et 6 fr. 73 c. pour les titres au porteur, viendront en déduction du versement de 100 fr. qui doit être effectué à la même époque.

AVIS

La dissolution de la société Boisson et Co, usine à gaz à Provins, dont le siège était à Paris, rue de la Rochehoucault, 35, ayant été prononcée par arrêt de la Cour impériale du 18 juin 1862, le siège de la liquidation est dans les bureaux de M. Hippolyte Richardié, liquidateur, actuellement rue de la Victoire, 9, et à partir du 15 juillet prochain, rue de Richelieu, 15.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSLANTIQUE

Service postal français de St-Nazaire au Mexique, touchant à la Martinique et à Santiago de Cuba. Trajet direct sans transbordement. La ligne est desservie par les paquebots à vapeur en fer de première classe.

OBLIGATIONS A PRIMES PLACEMENTS SURS ET DES PLUS AVANTAGEUX Le plan général est expédié gratis et franco par le directeur de l'Office international, rue Bonivard, 6, à Genève (Suisse). Affranchir. (5169)

ÉCLAIRAGE A LA LUCILINE Nouveau liquide sans odeur. Économie 50 p. 100. Pour appartements, établissements publics, etc. COHEN et Co, rue d'Hauteville, 66, à Paris. Détail : Maison LELONG, boul. Bonne-Nouvelle, 31

MORTO-INSECTO DESTRUCTION COMPLETE des puces, punaises, fourmis et de tous les insectes. Emploi facile. Rue Rivoli, 68. Prix : 50 c. — Se méfier des contrefaçons.

DENTS DIAMANTÉES FATTET Nouvelle découverte brevetée. Ces dentiers inaltérables FATTET ne changent jamais de couleur et durent indéfiniment.

ORGANES GÉNITO-URINAIRES Pertes, impuissance, etc., de 1 à 3 h. boulev. SEBASTOPOL, 5 (R. G.). (4639)

MALADIES DES FEMMES. M<sup>lle</sup> LACHAPPELLE, matresse sage-femme, professeur d'accouchement. Traitement (sans repos ni régime) des maladies des femmes, inflammations suite de couches, déplacement des organes, causes fréquentes de la STÉRILITÉ constitutionnelle ou accidentelle.

Les MALADIES les plus graves de la POITRINE, de l'ESTOMAC, du COEUR, etc., sont enrayerés et guéries par l'EAU de LACHAPPELLE Pharm. R. Lamartine, 35, Paris, et dans tous les pays. 21, 50.

CHEMINS DE FER DE L'EST. PARIS A CONSTANTINOPLE PAR MUNICH ET VIENNE. Trajet eu cinq jours et demi. — 23 heures de mer seulement. — Billets directs valables pour un mois.

PARIS AUX ESCALES DU BAS-DANUBE Correspondance à Galatz avec Odessa. — Traversée maritime de 1 à 2 jours. Billets directs de Paris à Vienne et de Vienne à Odessa. Franchise de 30 kil. de bagages entre Paris et Vienne, et de 25 kil. de Vienne à destination.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON, de New-York (Etats-Unis) TONIQUES, DIGESTIVES, STOMACHIQUES, ANTI-NERVEUSES. La Lancette de Londres, la Gazette des Hôpitaux, etc., ont signalé la supériorité de ces médicaments pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc.

La publication légale des Actes de Sociétés est obligatoire, pour l'année 1862, dans le MONITEUR UNIVERSEL, la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS.

Entre: M. SALADIN, comparant. Et feu M. CHAPOTOT, susnommé. Sous la raison sociale: CHAPOTOT et SALADIN. Pour le commerce de cuirs. Dont le siège était à Paris, rue Jeannisson, 6. Est et demeure dissoute, par suite du décès de M. Chapotot, à partir du huit avril dernier, jour dudit décès.

Et demeure dissoute à partir dudit jour. M. Radet et M. Paradis sont liquidateurs de la société dissoute; chacun d'eux pourra agir séparément au regard des tiers. (9507) Eug. BUISSON.

Suivant acte sous seings privés, fait double à Paris, le vingt-sept juin mil huit cent soixante-deux, enregistré le trente du même mois, folio 424, case 7. M. BOUZYQUE, pharmacien à Saint-Quentin.

Et demeure dissoute à partir dudit jour. M. Radet et M. Paradis sont liquidateurs de la société dissoute; chacun d'eux pourra agir séparément au regard des tiers. (9507) Eug. BUISSON.

Est et demeure dissoute, par suite du décès de M. Chapotot, à partir du huit avril dernier, jour dudit décès. M. Saladin est et demeure liquidateur de ladite société, et tous pouvoirs lui sont donnés pour suivre le recouvrement de l'actif.

Entre: M. Joseph-Adolphe JACQUEMART père, fabricant de vernis, demeurant à Paris, rue de Flandre, 123. Et M. Ulrich-Victor-Adolphe JACQUEMART fils, commis de commerce, résidant en ce moment à Constantine, et domicilié à Paris, rue de Flandre, 123.

Enregistré à Paris, le 10 juillet 1862, P. Receu deux francs quarante centimes.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18, Gec

Pour la publication de la signature A. GUYOT, Le maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.